le 28 mai 2013.

Convocation

L'Assemblée Générale annuelle du Club de Plongée de Sélestat se tiendra

A « l'Auberge des Sauterelles » à Sermersheim
le vendredi 14 juin 2013 à 19h,
pour une ouverture de l'Assemblée à 19h15 précise

Nous procéderons à cette occasion au renouvellement de quatre membres sortant du Comité Directeur.

A cette occasion, le respect de la proportionnalité entre les nombres d'hommes et de femmes membres du club et de leur représentation au Comité Directeur, inscrit au code du sport et dans nos statuts, nous fait réserver deux des quatre places à des membres féminins du club.

Les membres sortants et rééligibles sont :

Annick KERNEL,
Claudine DESNEUX démissionnaire en mai 2013,
Xavier MONTRI démissionnaire en juin 2012,
Eric VAUTRINOT non membre du club cette année (non rééligible).

Les candidatures sont à adresser au secrétariat du club avant le 12 juin à minuit.

Pour mémoire, je vous rappelle les autres membres actuels du Comité Directeur :
Serge BELLUSSO, Brigitte BOOTZ, Eric DELETTE, Christian GRALL, Lothar KLAES, Michel LAMBINET, Florence PLOETZE & Michael SCHAEDELIN.

A l'ordre du jour :

1. Accueil des membres présents & émargement de la feuille de présence.
2. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Générale (AG) de juin 2012 :
3. Rapport moral du Président .
4. Rapport moral du secrétaire et gestionnaire du site
5. Rapport d'activités des Responsables de commissions :
6. Renouvellement du Comité Directeur.
7. Rapport du Trésorier :
8. Rapport des réviseurs aux comptes :
9. Quitus au Trésorier et au Comité Directeur :
10. Nomination des réviseurs aux comptes pour l'exercice 2013/2014 :
11. Fixation du taux des cotisations pour l'exercice 2013/2014 :
12. Interventions des invités
13. Communications et suggestions diverses

Secrétariat : auprès du secrétaire : michel.lambinet@free.fr
5 rue Edouard Herriot 67600 SELESTAT

Rappel, selon nos statuts :

- est éligible, toute personne, âgée de seize ans au moins au jour de l'élection, membre de l'association depuis plus de six mois (14 déc 2012).
- est électeur, tout membre, âgé de seize ans au moins au jour de l'élection, ayant adhéré à l'association depuis plus de six mois (14 déc 2012).
- Les votes ont lieu au scrutin secret.
- Le vote par correspondance est possible.
- Le vote par procuration est autorisé selon les procédures décrites dans le règlement intérieur.

Attention : Un maximum de deux procurations est admis.

Vote par correspondance : faire parvenir au secrétariat votre vote dans une enveloppe blanche anonyme, exprimé sur une demi feuille anonyme. Mettre cette enveloppe anonyme dans votre enveloppe de courrier où vous ferez apparaître votre nom. Lors de l'AG votre vote sera comptabilisé puis l'enveloppe anonyme ouverte par les scrutateurs et votre bulletin rejoindra anonymement le dépouillement.

Les documents complémentaires à cette convocation : compte rendu de l'AG 2012, acte de candidature,… sont consultables et téléchargeables sur le site : www.plongeeselestat.fr

rubrique : textes et règlements

Nous poursuivrons l'Assemblée par un repas, dont la participation tout compris est fixée à 10 euros. Nous devons donner un nombre précis. Il faudra donc répondre sur ce point **avant le 10 juin,** et payer lors du retour des cartes piscine, dans les soirées des 6, 10 et 12 et des plongées des 8 et 9 juin.

Attention, nous réserverons les repas et devrons les payer.
En cas d'absence après réservation le coût réel de 18 euros sera réclamé.

pour le Comité Directeur, le Secrétaire,
Michel LAMBINET.

Secrétariat : auprès du secrétaire : michel.lambinet@free.fr
5 rue Edouard Herriot 67600 SELESTAT